

AUDITEX

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux comptes
S.A.S. à capital variable
11, allée de l'Arche - 92400 Courbevoie
377 652 938 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 DECEMBRE 2011



L'an deux mille onze,
Le dix-neuf décembre à neuf heures,

Les associés de la Société « Auditex », société par actions simplifiée à capital variable au capital actuel de 2.328.144 € divisé en 145.509 actions de 16 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation régulière.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Jouanne, Président.

Madame Sylvie Robert est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 145.508 actions sur les 145.509 actions composant le capital social. L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

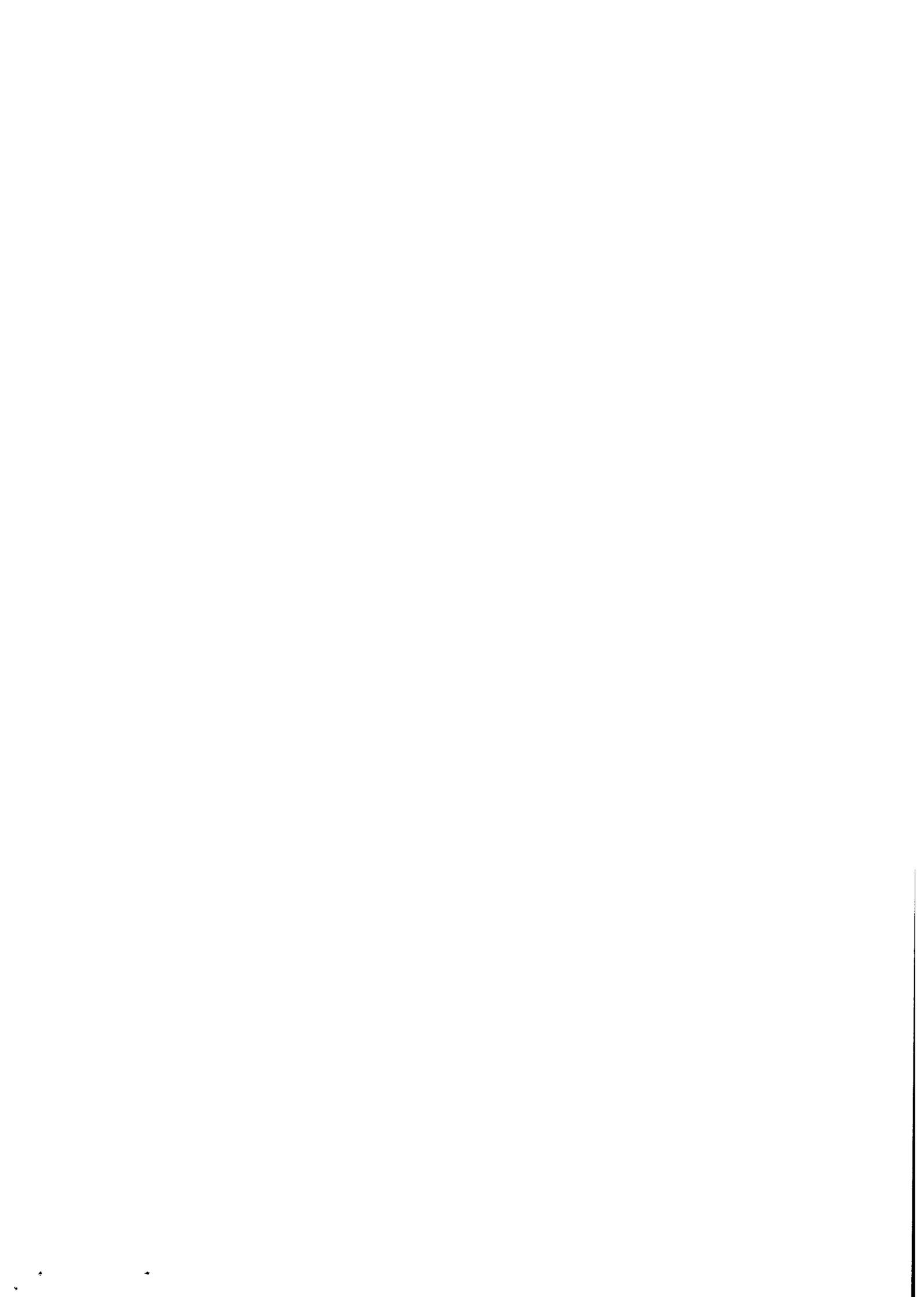
- les copies des lettres de convocation des associés et du commissaire aux comptes,
- la liste des associés,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011 en ce compris le tableau des résultats financiers,
- les rapports du président et du commissaire aux comptes,
- les statuts de la société,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus mentionnés ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, avant la présente réunion dans les délais statutaires; qu'ainsi ces derniers ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions et délais prévus par les statuts et la législation en vigueur. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapports de gestion, du conseil de direction et du commissaire aux comptes,
- Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011,
- Examen et, éventuellement, approbation des conventions réglementées,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Nomination du Président,
- Fixation de la valeur unitaire des actions,
- Constatation de la variation du capital social,
- Constatation du transfert du siège social à compter du 1^{er} janvier 2012,
- Pouvoirs en vue des formalités.

A handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page. The signature is stylized and appears to be a cursive name.



Le Président présente alors le rapport de gestion pour l'exercice 2010/2011 ainsi que les comptes de l'exercice. Puis, il est donné lecture des rapports du commissaire aux comptes, rapport général et rapport spécial. Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, sans débat, entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion établi par le Président, des comptes et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2011, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations tradultes par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2011 s'élève à 59.303,61 € qui, ajouté au report à nouveau de 851.766,36 €, représente un bénéfice distribuable de 911.069,97 €, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter cette somme comme suit :

Réserve légale (59.303,61 € x 5%)	2.965,18 €
Report à nouveau	908.104,79 €

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

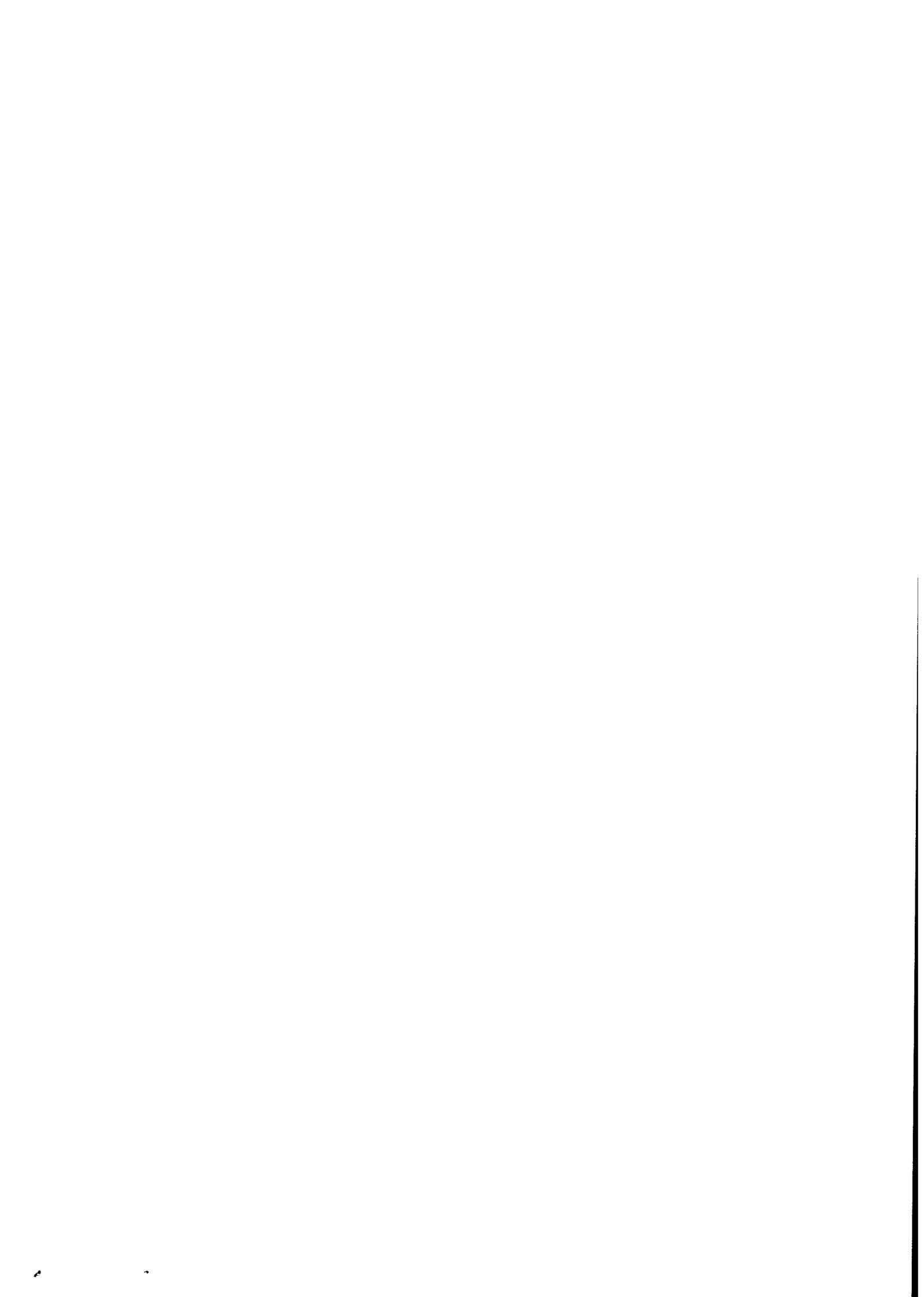
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du président, Monsieur Pierre Jouanne, est arrivé à échéance et décide, conformément aux dispositions statutaires, de le renouveler pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 30 juin 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre Jouanne remercie l'assemblée générale pour la confiance qu'elle vient de lui manifester et déclare accepter le mandat qui vient de lui être renouvelé. Il déclare en outre remplir toutes les conditions prescrites pour l'exercice de ce mandat.



Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, fixe à la valeur nominale, soit seize (16) € la valeur unitaire des actions pour leur souscription ou remboursement par la société et/ou pour toute transmission ou transfert ayant pour objet ou pour effet la mutation de la propriété des actions par quelque moyen que ce soit, et ce jusqu'à décision différente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale constate, dans le cadre de la variabilité du capital social, que ce dernier atteint 2.328.160 € à la clôture de l'exercice, contre 2.328.176 € au 30 juin 2010 et a donc diminué de 16 € au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, à la suite de retraits d'associés supérieurs aux nouvelles souscriptions reçues au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, de la décision du Président du 30 novembre 2011 de transférer le siège social de la société, à compter du 1^{er} janvier 2012, à la « Tour First » située au 1/2 Place des Saisons à Courbevoie (92400) Paris La Défense 1.

Rien n'étant plus à délibérer, et personne ne demandant la parole, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par le Président et le secrétaire de séance

Le Président
Pierre Jouanne

Signature P. J.

Le Secrétaire de séance

